

Dossier Technique Immobilier

Numéro de dossier : 2025-042-SUD-OUEST-PARASITAIRES
Date du repérage : 14/03/2025



Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : ... **Paris**

Adresse : **Palais du Luxembourg**

15 rue de Vaugirard

Commune : **75006 PARIS 06**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Lot numéro Non communiqué

Périmètre de repérage :

Charpentes et planchers de combles des 3 pavillons sud-ouest du palais du Luxembourg (suivant plan fournis).

Désignation du propriétaire

Désignation du client :

Nom et prénom : ... **ETAT - SENAT**

Adresse : **15 RUE DE VAUGIRARD**

75291 PARIS CEDEX

Objet de la mission :

☒ **Etat parasitaire**



1/43
Rapport du :
29/04/2025

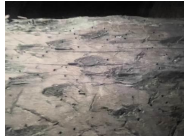
D. - Identification des parties d'immeubles ou de l'ouvrage visitées et résultat du constat (identification des éléments infestés ou ayant été infestés et de ceux qui ne le sont pas) ainsi que des agents de dégradation biologique :

Liste des pièces visitées

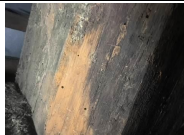
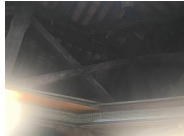
Pavillon A,
Pavillon B,

Pavillon intermédiaire B et C,
Pavillon C

Parties d'immeubles bâties ou non bâties visitées	OUVRAGES parties d'ouvrages et éléments examinés	RESULTAT des constatations termites	RESULTAT constatations des insecte(s) à larves xylophages	RESULTAT constatations des champignons lignivores	Photo
Pavillon A	Entrait retroussé -	-	Indice d'infestation d' <i>Anobium punctatum</i> (Petites vrillettes): dégradation(s) faible(s)	-	
	Poinçon -	-	-	-	
	Contre fiche	-	Indice d'infestation d' <i>Anobium punctatum</i> (Petites vrillettes): dégradation(s) faible(s)	-	
	Arbalétrier - A -	-	-	-	
	Arbalétrier - B -	-	Indice d'infestation d' <i>Anobium punctatum</i> (Petites vrillettes), <i>Capricornes des maisons</i> (<i>Hyloterpes bajulus</i>): dégradation(s) faible(s)	-	
	Arbalétrier - C -	-	-	-	
	Arbalétrier - D -	-	-	-	
	Panne faîtière - A -	-	-	-	
	Panne faîtière - B -	-	-	-	
	Panne faîtière - C -	-	-	-	
	Panne faîtière - D -	-	-	-	
	Jambe de force - A -	-	Indice d'infestation d' <i>Anobium punctatum</i> (Petites vrillettes): dégradation(s) faible(s)	-	
	Jambe de force - B -	-	-	-	
	Jambe de force - C -	-	-	-	
	Jambe de force - D -	-	-	-	
	Panne faîtière -	-	-	-	
	Panne -	-	-	-	

Parties d'immeubles bâties ou non bâties visitées	OUVRAGES parties d'ouvrages et éléments examinés	RESULTAT des constatations termites	RESULTAT constatations des insecte(s) à larves xylophages	RESULTAT constatations des champignons lignivores	Photo
	Poutre chemin technique - A, B, C, D - Bois	-	Indice d'infestation d' <i>Anobium punctatum</i> (Petites vrillettes): dégradation(s) faible(s)	-	
Pavillon B	Entrait retroussé -	-	Indice d'infestation d' <i>Anobium punctatum</i> (Petites vrillettes): dégradation(s) faible(s)	-	
	Entrait retroussé -	-	Indice d'infestation de Capricornes des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i>): dégradation(s) faible(s)	-	
	Poinçon -	-	Indice d'infestation d' <i>Anobium punctatum</i> (Petites vrillettes)	-	
	Poinçon -	-	Indice d'infestation de Capricornes des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i>): dégradation(s) faible(s)	-	
	Poinçon -	-	Indice d'infestation de <i>Xestobium rufovillosum</i> (Grosses vrillettes): dégradation(s) faible(s)	-	
	Contre fiche - A -	-	Indice d'infestation de Capricornes des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i>): dégradation(s) faible(s)	-	
	Arbalétrier - A -	-	-	-	

Parties d'immeubles bâties ou non bâties visitées	OUVRAGES parties d'ouvrages et éléments examinés	RESULTAT des constatations termites	RESULTAT constatations des insecte(s) à larves xylophages	RESULTAT constatations des champignons lignivores	Photo
	Arbalétrier - B -	-	Indice d'infestation d' <i>Anobium punctatum</i> (Petites vrillettes): dégradation(s) faible(s)	-	
	Arbalétrier - C -	-	Indice d'infestation d' <i>Anobium punctatum</i> (Petites vrillettes): dégradation(s) faible(s)	Indice d'infestation de Champignon de pourriture cubique du type coniophore des caves (<i>Coniophora puteana</i>)(Humidité importante): présence de pourriture cubique (dégradation(s) faible(s))	
	Arbalétrier - D -	-	-	-	
	Panne faîtière - A -	-	-	-	
	Panne faîtière - B -	-	-	-	
	Panne faîtière - C -	-	-	-	
	Panne faîtière - D -	-	-	-	
	Jambe de force - A -	-	-	-	
	Jambe de force - B -	-	-	-	
	Jambe de force - C -	-	-	-	
	Jambe de force - D -	-	-	-	
	Panne faîtière -	-	-	-	
	Panne -	-	-	-	
	Poutre chemin technique - A, B, C, D - Bois	-	Indice d'infestation d' <i>Anobium punctatum</i> (Petites vrillettes): dégradation(s) faible(s)	Indice d'infestation de Champignon de pourriture cubique du type coniophore des caves (<i>Coniophora puteana</i>)(Humidité importante): présence de pourriture cubique (dégradation(s) faible(s))	
	Poutre chemin technique - A, B, C, D - Bois	-	Présence d'indices d'infestation d'autres agents de dégradation biologique du bois, Capricornes des maisons (<i>Hyloterpes bajulus</i>): dégradation(s) faible(s)	Indice d'infestation de Champignon de pourriture cubique du type coniophore des caves (<i>Coniophora puteana</i>)(Humidité importante): présence de pourriture cubique (dégradation(s) faible(s))	
	Sol - Ciment et Sable	-	-	-	
	Sol - Toile métallique	-	-	-	
Pavillon intermédiaire B et C	Entrait retroussé - Bois	-	-	-	
	Poinçon - , , - Bois	-	-	-	
	Sol - Béton	-	-	-	
	Solive - Bois	-	-	-	
	Blochet - A, B, C, D - Bois	-	-	-	

Parties d'immeubles bâties ou non bâties visitées	OUVRAGES parties d'ouvrages et éléments examinés	RESULTAT des constatations termites	RESULTAT constatations des insecte(s) à larves xylophages	RESULTAT constatations des champignons lignivores	Photo
	Contre fiche - A, B, C, D - Bois	-	-	-	
	Panne verticale - A - Bois	-	-	-	
	Chevron - A, B, C, D - bois	-	-	-	
	Arbalétrier - A, B, C, D - Bois	-	-	-	
	Jambe de force - A, B, C, D - Bois	-	-	-	
	Sous face de la noue du toit - Bois	-	-	-	
Pavillon C	Sol - Béton	-	-	-	
	Sol - Silice bois	-	-	-	
	Arbalétrier - A - Bois	-	Indice d'infestation d' <i>Anobium punctatum</i> (Petites vrillettes): dégradation(s) faible(s)	-	
	Arbalétrier - B - Bois	-	-	Indice d'infestation de Champignon de pourriture cubique du type coniophore des caves (<i>Coniophora puteana</i>)(Humidité importante): présence de pourriture cubique (dégradation(s) faible(s))	
	Arbalétrier - C - Bois	-	-	-	
	Arbalétrier - D - Bois	-	-	-	
	Entrait retroussé - A - Bois	-	-	-	
	Entrait retroussé - B - Bois	-	-	-	
	Entrait retroussé - C - Bois	-	-	-	
	Entrait retroussé - D - Bois	-	Indice d'infestation d' <i>Anobium punctatum</i> (Petites vrillettes): dégradation(s) faible(s)	-	
	Blochet - A, B, C, D - Bois	-	-	-	
	Jambe de force - A, B, C, D - Bois	-	-	-	
	Croix de St André R+1 A - Bois	-	Indice d'infestation d' <i>Anobium punctatum</i> (Petites vrillettes): altérations dans le bois	Indice d'infestation de Champignon de pourriture cubique du type coniophore des caves (<i>Coniophora puteana</i>)(Humidité importante): présence de pourriture cubique (dégradation(s) faible(s))	
	Croix de St André R+1 B - Bois	-	-	Indice d'infestation de Champignon de pourriture cubique du type coniophore des caves (<i>Coniophora puteana</i>)(Humidité importante): présence de pourriture cubique (dégradation(s) faible(s))	

Parties d'immeubles bâties ou non bâties visitées	OUVRAGES parties d'ouvrages et éléments examinés	RESULTAT des constatations termites	RESULTAT constatations des insecte(s) à larves xylophages	RESULTAT constatations des champignons lignivores	Photo
	Croix de St André R+1 C - Bois	-	-	-	
	Croix de St André R+1 D - Bois	-	-	-	
	Croix de St André RDC A - Bois	-	-	-	
	Croix de St André RDC B - Bois	-	-	-	
	Croix de St André RDC C - Bois	-	Indice d'infestation d' <i>Anobium punctatum</i> (Petites vrillettes): dégradation(s) faible(s)	-	
	Croix de St André RDC D - Bois	-	-	-	
	Poinçon - , , , - Bois	-	-	-	
	Poutre - A - Bois	-	-	-	
	Poutre - B - Bois	-	-	-	
	Poutre - C - Bois	-	-	Indice d'infestation de Champignon de pourriture cubique du type coniophore des caves (<i>Coniophora puteana</i>) (Humidité importante): présence de pourriture cubique (dégradation(s) faible(s))	
	Poutre - D - Bois	-	-	-	

« - » : absence d'indice d'infestation par un agent de dégradation biologique du bois

Nota : Le présent constat n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité au constat de présence ou d'absence d'agents de dégradation biologique du bois.

E. - Identification des parties d'immeubles n'ayant pu être visitées et justification :

Pavillon A - Plenum inférieur (Sécurité insuffisante),
Pavillon A - local machinerie (Absence de clef),
Pavillon A - Coffrage perdu cheminée (Visibilité des éléments masquées),
Pavillon A - Sol (Encombrement important (sable et tole métallique)),
Pavillon intermédiaire A et B – Non visité (Absence de clef)

F. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Pavillon A - Plenum inférieur	Toutes	Sécurité insuffisante
Pavillon A - local machinerie	Toutes	Absence de clef
Pavillon A - Coffrage perdu cheminée	Toutes	Visibilité des éléments masquées
Pavillon A - Sol	Toutes	Encombrement important (sable et tole métallique)
Pavillon intermédiaire A et B	Toutes	Absence de clef

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

G. - Constatations diverses :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses
Général	-	Le diagnostic se limite aux zones rendues visibles et accessibles par le propriétaire
Pavillon intermédiaire B et C	Sous face de la noue du toit - Bois	Présence d'une forte humidité passée en traces

H. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-200 – Mai 2016.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux

Sondage manuel systématique à l'aide d'un poinçon.

Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.

À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Pour chacun des éléments inspectés, le type d'outil utilisé est précisé

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage : Plans

Informations communiquées à l'opérateur par le donneur d'ordre, concernant des traitements antérieurs ou une présence de termites dans le bâtiment : **NEANT**

Représentant du propriétaire (accompagnateur) : **SANS ACCOMPAGNATEUR**

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) : **LE DIAGNOSTIC SE LIMITE AUX ZONES RENDUES VISIBLES ET ACCESSIBLES PAR LE PROPRIETAIRE**

I. - Conclusions :

Conclusion relative à la présence de termites :

Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.

Nota 1 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.126-4 et L.126-5 du code de la construction et de l'habitation. Pour faciliter cette déclaration, un modèle de déclaration peut vous être fourni sur demande.

Conclusion relative à la présence d'autres agents de dégradation du bois :

Il a été repéré des indices de présence d'autres agents de dégradation biologique du bois.

Nota 2 : Dans le cas de la présence de mэрule, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue à l'article L.126-4 et L.126-5 du code de la construction et de l'habitation. Pour faciliter cette déclaration, un modèle de déclaration peut vous être fourni sur demande.

Récapitulatif des agents de dégradation observés :

Termites :

Agents de dégradation	Traces observées	Localisation
Néant	-	-

Parasites :

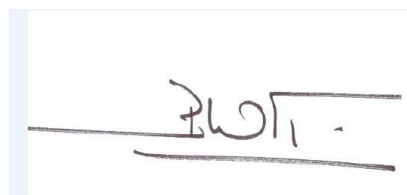
Agents de dégradation	Traces observées	Localisation
Anobium punctatum (Petites vrillettes)	dégradation(s) faible(s)	Pavillon A
	dégradation(s) faible(s)	Pavillon A
Anobium punctatum (Petites vrillettes), Capricornes des maisons (Hylotrupes bajulus)	dégradation(s) faible(s)	Pavillon A
Anobium punctatum (Petites vrillettes)	dégradation(s) faible(s)	Pavillon A
	dégradation(s) faible(s)	Pavillon A
	dégradation(s) faible(s)	Pavillon B
Capricornes des maisons (Hylotrupes bajulus)	dégradation(s) faible(s)	Pavillon B
Anobium punctatum (Petites vrillettes)	Néant	Pavillon B
Capricornes des maisons (Hylotrupes bajulus)	dégradation(s) faible(s)	Pavillon B
Xestobium rufovillosum (Grosses vrillettes)	dégradation(s) faible(s)	Pavillon B
Capricornes des maisons (Hylotrupes bajulus)	dégradation(s) faible(s)	Pavillon B
Anobium punctatum (Petites vrillettes)	dégradation(s) faible(s)	Pavillon B
	dégradation(s) faible(s)	Pavillon B
	dégradation(s) faible(s)	Pavillon B
Présence d'indices d'infestation d'autres agents de dégradation biologique du bois, Capricornes des maisons (Hylotrupes bajulus)	dégradation(s) faible(s)	Pavillon B
Anobium punctatum (Petites vrillettes)	dégradation(s) faible(s)	Pavillon C
	dégradation(s) faible(s)	Pavillon C
	altérations dans le bois	Pavillon C
	dégradation(s) faible(s)	Pavillon C

Champignons :

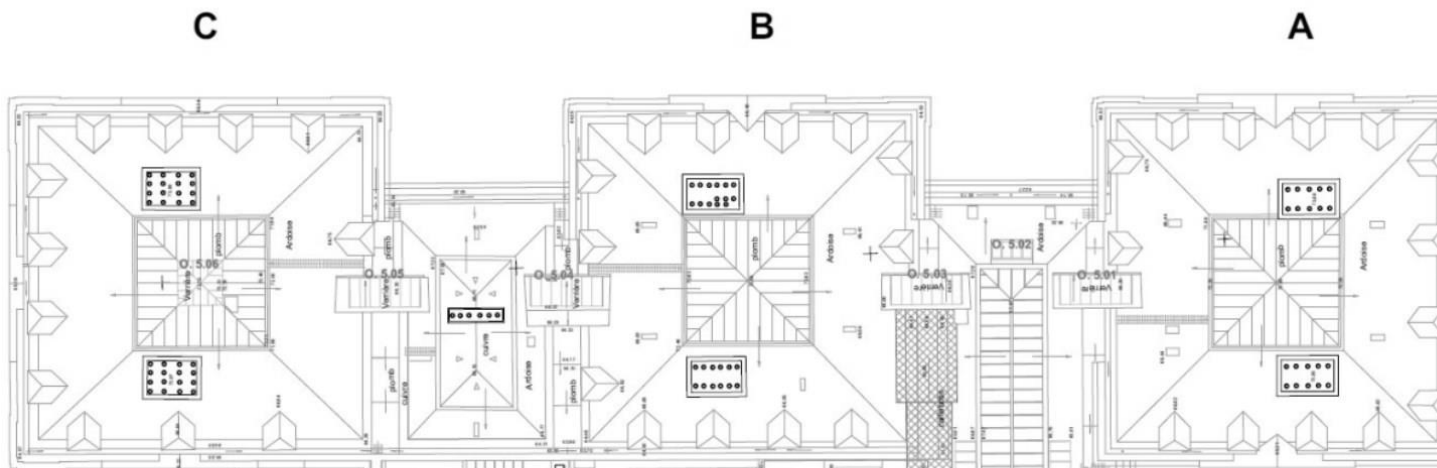
Agents de dégradation	Traces observées	Localisation
Champignon de pourriture cubique du type conioaphore des caves (Coniophora puteana)(Humidité importante)	présence de pourriture cubique (dégradation(s) faible(s))	Pavillon B
	présence de pourriture cubique (dégradation(s) faible(s))	Pavillon B
	présence de pourriture cubique (dégradation(s) faible(s))	Pavillon B
	présence de pourriture cubique (dégradation(s) faible(s))	Pavillon C
	présence de pourriture cubique (dégradation(s) faible(s))	Pavillon C
	présence de pourriture cubique (dégradation(s) faible(s))	Pavillon C
	présence de pourriture cubique (dégradation(s) faible(s))	Pavillon C

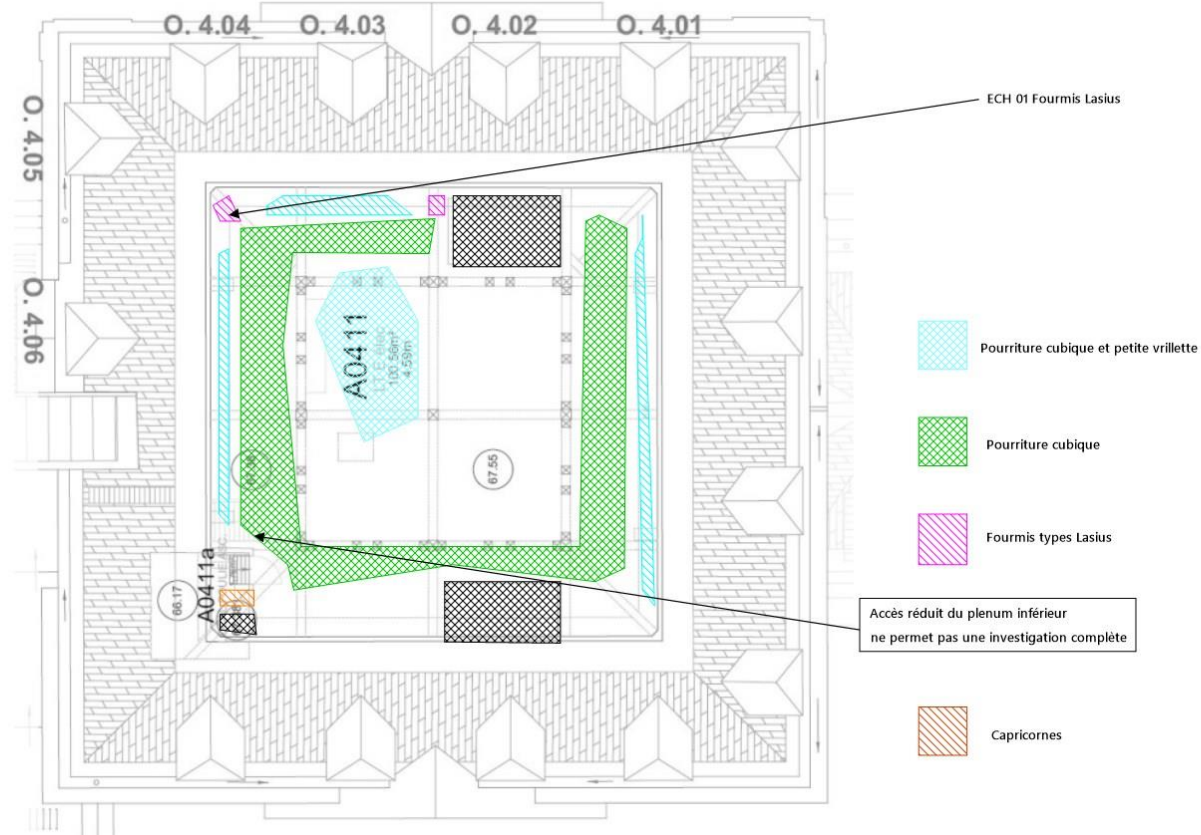
L'identification détaillée de l'immeuble visité figure en partie D de ce rapport de repérage.

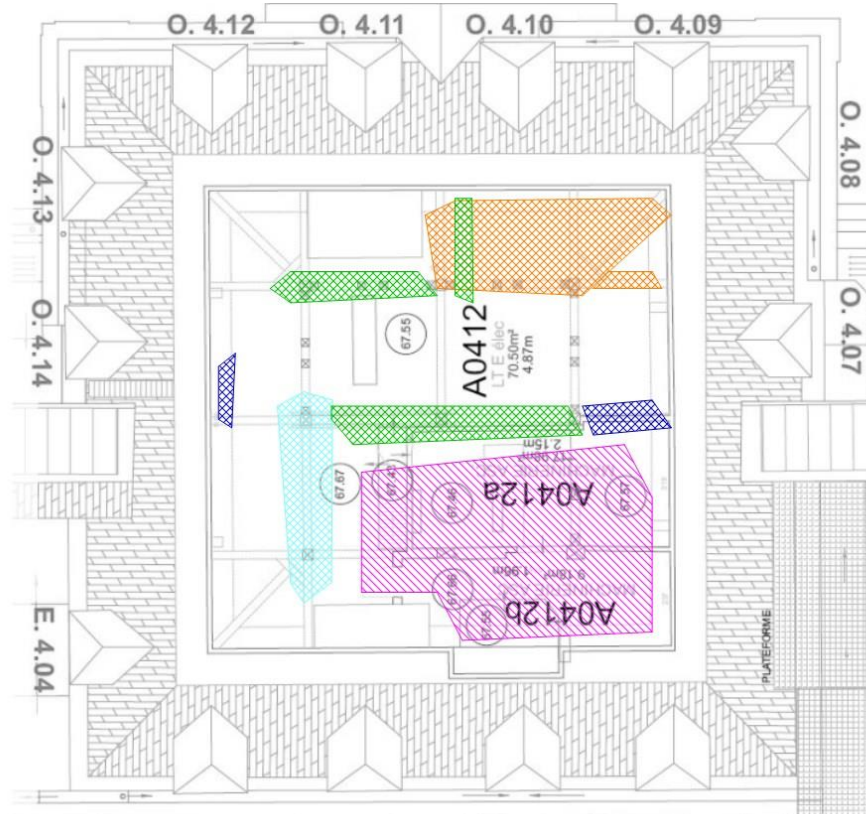
Fait à **PARIS 06**, le **29/04/2025**
Par : **FAYE Bruno**



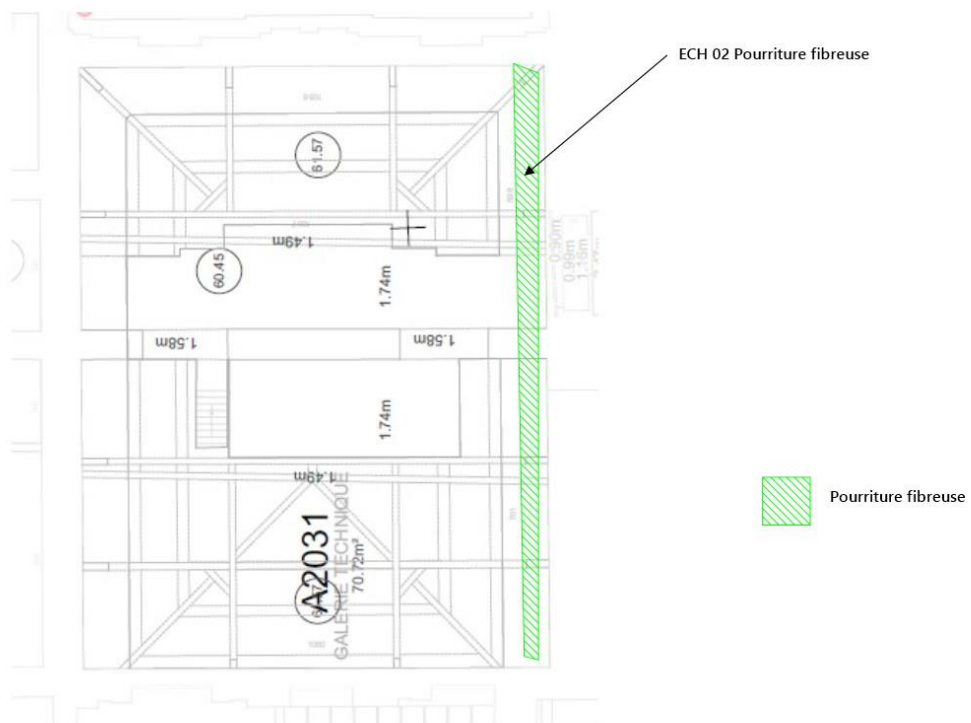
Annexe – Croquis de repérage

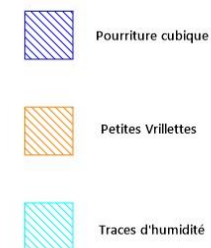
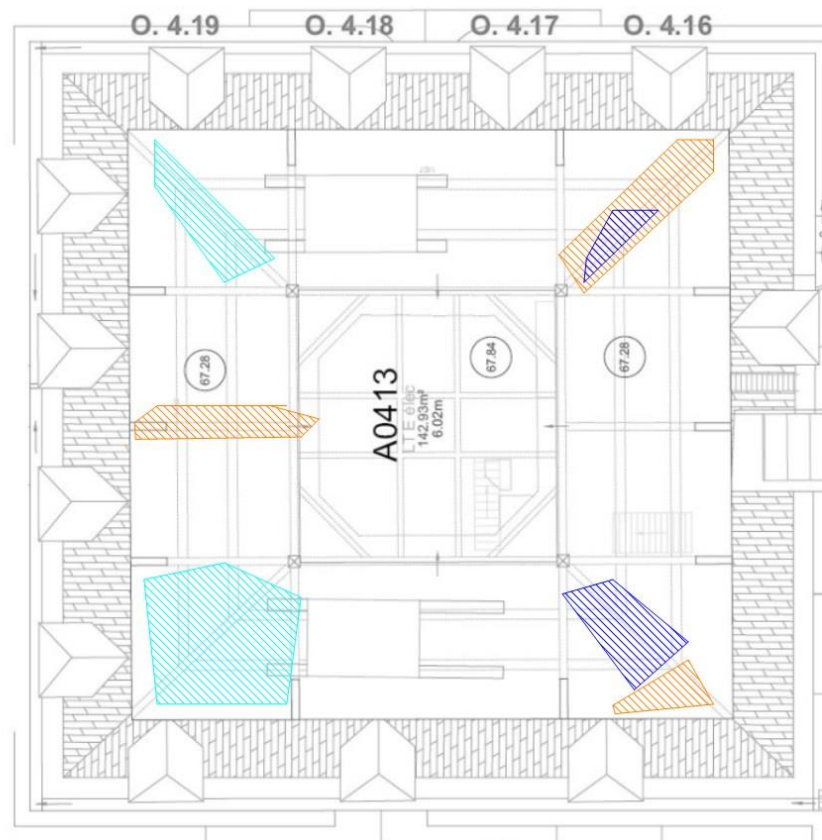






-  Grosses Vrillettes, pourriture cubique et capricornes
-  Petites Vrillettes
-  Pourriture cubique
-  Capricornes
-  Pourriture cubique et petites Vrillettes





Annexe – Photos



Photo n° PhTer001
Localisation sur croquis : Pavillon A
Ouvrage : Jambe de force 3 - A - Bois



Photo n° PhTer002
Localisation sur croquis : Pavillon A
Ouvrage : Jambe de force 3 - A - Bois



Photo n° PhTer003
Localisation sur croquis : Pavillon A
Ouvrage : Jambe de force 5 - A - Bois



Photo n° PhTer004
Localisation sur croquis : Pavillon A
Ouvrage : Jambe de force 7 - A - Bois



Photo n° PhTer005
Localisation sur croquis : Pavillon A
Ouvrage : Jambe de force 11 - A - Bois



Photo n° PhTer006
Localisation sur croquis : Pavillon A
Ouvrage : Jambe de force 15 - A - Bois



Photo n° PhTer007
Localisation sur croquis : Pavillon A
Ouvrage : Jambe de force - Bois



Photo n° PhTer008
Localisation : Pavillon A
Ouvrage : Jambe de force - A -
Parasite : Anobium punctatum (Petites vrillettes)
Indices : dégradation(s) faible(s)



Photo n° PhTer009
Localisation : Pavillon A
Ouvrage : Jambe de force - A -
Parasite : Anobium punctatum (Petites vrillettes)
Indices : dégradation(s) faible(s)



Photo n° PhTer010
Localisation : Pavillon A
Ouvrage : Arbalétrier - B -
Parasite : Anobium punctatum (Petites vrillettes), Capricornes des maisons (Hylotrupes bajulus)
Indices : dégradation(s) faible(s)



Photo n° PhTer011
Localisation : Pavillon A
Ouvrage : Poutre chemin technique - A, B, C, D - Bois
Parasite : Anobium punctatum (Petites vrillettes)
Indices : dégradation(s) faible(s)



Photo n° PhTer012
Localisation : Pavillon A
Ouvrage : Poutre chemin technique - A, B, C, D - Bois
Parasite : Anobium punctatum (Petites vrillettes)
Indices : dégradation(s) faible(s)



Photo n° PhTer013
Localisation : Pavillon A
Ouvrage : Entrait retroussé -
Parasite : Anobium punctatum (Petites vrillettes)
Indices : dégradation(s) faible(s)



Photo n° PhTer014
Localisation : Pavillon A
Ouvrage : Contre fiche
Parasite : Anobium punctatum (Petites vrillettes)
Indices : dégradation(s) faible(s)



Photo n° PhTer015
Localisation : Pavillon A
Ouvrage : Arbalétrier - B -
Parasite : Anobium punctatum (Petites vrillettes), Capricornes des maisons (Hylotrupes bajulus)
Indices : dégradation(s) faible(s)



Photo n° PhTer016
Localisation sur croquis : Pavillon A - Plenum inférieur
Ouvrage : Solives et charpente



Photo n° PhTer017
Localisation sur croquis : Pavillon A - Plenum inférieur
Ouvrage : Solives et charpente



Photo n° PhTer019
Localisation : Pavillon B
Ouvrage : Contre fiche - A -
Parasite : Capricornes des maisons (Hylotrupes bajulus)
Indices : dégradation(s) faible(s)



Photo n° PhTer020
Localisation : Pavillon B
Ouvrage : Contre fiche - A -
Parasite : Capricornes des maisons (Hylotrupes bajulus)
Indices : dégradation(s) faible(s)



Photo n° PhTer021
Localisation sur croquis : Pavillon B
Ouvrage : Poutre chemin technique - A, B, C, D - Bois



Photo n° PhTer022
Localisation : Pavillon B
Ouvrage : Entrait retroussé -
Parasite : Anobium punctatum (Petites vrillettes)
Indices : dégradation(s) faible(s)



Photo n° PhTer023
Localisation : Pavillon B
Ouvrage : Arbalétrier - B -
Parasite : Anobium punctatum (Petites vrillettes)
Indices : dégradation(s) faible(s)



Photo n° PhTer024
Localisation : Pavillon B
Ouvrage : Arbalétrier - B -
Parasite : Anobium punctatum (Petites vrillettes)
Indices : dégradation(s) faible(s)



Photo n° PhTer025
Localisation : Pavillon B
Ouvrage : Entrait retroussé -
Parasite : Anobium punctatum (Petites vrillettes)
Indices : dégradation(s) faible(s)



Photo n° PhTer018
Localisation : Pavillon B
Ouvrage : Poinçon -
Parasite : Anobium punctatum (Petites vrillettes)



Photo n° PhTer026
Localisation : Pavillon B
Ouvrage : Poinçon -
Parasite : *Xestobium rufovillosum* (Grosses vrillettes)
Indices : dégradation(s) faible(s)



Photo n° PhTer027
Localisation : Pavillon B
Ouvrage : Poutre chemin technique - A, B, C, D - Bois
Parasite : *Anobium punctatum* (Petites vrillettes), Champignon de pourriture cubique du type coniophore des caves (*Coniophora puteana*) (Humidité importante)
Indices : dégradation(s) faible(s), présence de pourriture cubique (dégradation(s) faible(s))



Photo n° PhTer028
Localisation : Pavillon B
Ouvrage : Poutre chemin technique - A, B, C, D - Bois
Parasite : *Anobium punctatum* (Petites vrillettes), Champignon de pourriture cubique du type coniophore des caves (*Coniophora puteana*) (Humidité importante)
Indices : dégradation(s) faible(s), présence de pourriture cubique (dégradation(s) faible(s))



Photo n° PhTer029
Localisation : Pavillon B
Ouvrage : Arbalétrier - C -
Parasite : *Anobium punctatum* (Petites vrillettes), Champignon de pourriture cubique du type coniophore des caves (*Coniophora puteana*) (Humidité importante)
Indices : dégradation(s) faible(s), présence de pourriture cubique (dégradation(s) faible(s))



Photo n° PhTer030
Localisation : Pavillon B
Ouvrage : Arbalétrier - C -
Parasite : *Anobium punctatum* (Petites vrillettes), Champignon de pourriture cubique du type coniophore des caves (*Coniophora puteana*) (Humidité importante)
Indices : dégradation(s) faible(s), présence de pourriture cubique (dégradation(s) faible(s))



Photo n° PhTer031
Localisation : Pavillon B
Ouvrage : Poutre chemin technique - A, B, C, D - Bois
Parasite : Présence d'indices d'infestation d'autres agents de dégradation biologique du bois, Capricornes des maisons (*Hylotrupes bajulus*), Champignon de pourriture cubique du type coniophore des caves (*Coniophora puteana*) (Humidité importante)
Indices : dégradation(s) faible(s), présence de pourriture cubique (dégradation(s) faible(s))



Photo n° PhTer032
Localisation : Pavillon B
Ouvrage : Entrait retroussé -
Parasite : Capricornes des maisons (*Hylotrupes bajulus*)
Indices : dégradation(s) faible(s)



Photo n° PhTer033
Localisation : Pavillon C
Ouvrage : Arbalétrier - A - Bois
Parasite : *Anobium punctatum* (Petites vrillettes)
Indices : dégradation(s) faible(s)



Photo n° PhTer034
Localisation : Pavillon C
Ouvrage : Arbalétrier - B - Bois
Parasite : Champignon de pourriture cubique du type coniophore des caves (*Coniophora puteana*) (Humidité importante)
Indices : présence de pourriture cubique (dégradation(s) faible(s))



Photo n° PhTer035
Localisation : Pavillon C
Ouvrage : Croix de St André RDC C - Bois
Parasite : *Anobium punctatum* (Petites vrillettes)
Indices : dégradation(s) faible(s)



Photo n° PhTer036
Localisation : Pavillon C
Ouvrage : Poutre - C - Bois
Parasite : Champignon de pourriture cubique du type coniphore des caves (*Coniophora puteana*)(Humidité importante)
Indices : présence de pourriture cubique (dégradation(s) faible(s))



Photo n° PhTer037
Localisation : Pavillon C
Ouvrage : Entrait retroussé - D - Bois
Parasite : *Anobium punctatum* (Petites vrillettes)
Indices : dégradation(s) faible(s)



Photo n° PhTer038
Localisation : Pavillon C
Ouvrage : Croix de St André R+1 A - Bois
Parasite : *Anobium punctatum* (Petites vrillettes), Champignon de pourriture cubique du type coniphore des caves (*Coniophora puteana*)(Humidité importante)
Indices : altérations dans le bois, présence de pourriture cubique (dégradation(s) faible(s))



Photo n° PhTer039
Localisation : Pavillon C
Ouvrage : Croix de St André R+1 A - Bois
Parasite : *Anobium punctatum* (Petites vrillettes), Champignon de pourriture cubique du type coniphore des caves (*Coniophora puteana*)(Humidité importante)
Indices : altérations dans le bois, présence de pourriture cubique (dégradation(s) faible(s))



Photo n° PhTer040
Localisation : Pavillon C
Ouvrage : Croix de St André R+1 B - Bois
Parasite : Champignon de pourriture cubique du type coniphore des caves (*Coniophora puteana*)(Humidité importante)
Indices : présence de pourriture cubique (dégradation(s) faible(s))

Compte rendu d'identification

CABINET MARTINET
EXPERTISES & ANALYSES



DATE D'ÉDITION
25 avril 2025

CLIENT
OPTIMUM DIAGNOSTICS

RÉFÉRENCE D'ÉCHANTILLON
SUNMETRON-PDL - Echantillon 1

TYPE D'IDENTIFICATION
Mycologique et entomologique

RÉSULTAT DE L'ANALYSE

- *Lasius*
- *Phlebia rufa*

Cabinet Martinet BP 30060 71700 TOURNUS CEDEX
Email : contact.cabinetmartinet@gmail.com Téléphone : 06.08.94.09.46
www.cabinetmartinet.com
SIREN 431 840 479 • SIRET 431 840 47900049

CABINET MARTINET
EXPERTISES & ANALYSES



Donneur d'ordre : _____

OPTIMUM DIAGNOSTICS

Monsieur FAYE Bruno

229 Rue Saint Honore

75001 PARIS

Références de l'échantillon :

SUNMETRON-PDL - Echantillon 1

Lieu de prélèvement :

Pavillon A - Arbalétrier

Observations client :

Insecte

Date de réception :

Semaine 17/2025

Rédacteurs :

Pascal Martinet - Alizée Parizet

Visa :



Cabinet Martinet BP 30060 71700 TOURNUS CEDEX

Email : contact.cabinetmartinet@gmail.com Téléphone : 06.08.94.09.46

www.cabinetmartinet.com

SIREN 431 840 479 • SIRET 431 840 47900049

2/4



Résultat(s) :

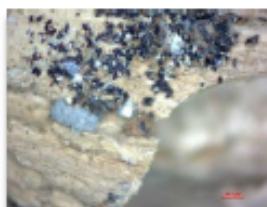


Références de l'échantillon :
SUNMETRON-PDL -
Echantillon 1

Images :



Réceptionné par le laboratoire



Stereomicroscope

Examen de l'échantillon

Méthode :



- Examen des prélèvements en stéréomicroscopie optique à lumière réfléchie (X 10 à X 90 fois) sur échantillon massif. Examen des prélèvements en microscopie optique à lumière transmise (X 200, X 500 et X 1000 fois) sur coupe mince.
- Examen des prélèvements par comparaison d'ADN

Faisant suite à votre récente expédition d'échantillon, nous vous confirmons que nous sommes en présence de :

Résultat 1 :



- dégradations dues à des fourmis appartenant au genre :

Lasius

Commentaires :



Dans l'immobilier on rencontre les *Lasius* nidifiant dans les matériaux isolants mais aussi dans le bois d'œuvre. Les cellules des nids sont constituées d'une sorte de carton grossier.

Il arrive à *Lasius niger* d'édifier des cordonnets de circulation, d'où confusion possible avec des traces de termites. Souvent nichées à l'abri de boiseries murales ou de plinthes, la présence des *Lasius niger* se décèle grâce à la production externe de vermineuses composites dans lesquelles se mêlent débris de forage divers et cadavres des hôtes. Les ouvrières recherchent le sucre qu'elles obtiennent en pillant les boîtes à provisions.

Lasius fuliginosus, quant à elle, est une espèce spécifiquement inféodée aux arbres dont elle détruit le bois parfait, déjà colonisé par des champignons, pour y établir son nid.

Préconisation de traitement :

Compte tenu du mode de vie des fourmis, il serait préférable d'utiliser des spécialités chimiques mettant en œuvre des régulateurs de croissance (analogues aux hormones juvéniles) de type Méthoprène ou Hydroprène. En effet le caractère détectable des pyrèthrinoides risque de conduire à une stratégie d'évitement et l'action peu différée du Fipronil risque de stimuler le remplacement de la colonie présente par une colonie voisine.

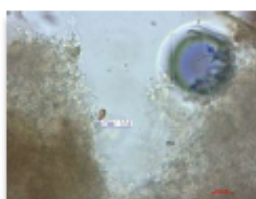
Cabinet Martinet BP 30060 77700 TOURNUS CEDEX
Email : contact-cabinetmartinet@gmail.com Téléphone : 06.08.94.09.46
www.cabinetmartinet.com
SIREN 431 840 479 • SIRET 431 840 47900049

3/4



Résultat(s) :

Références de l'échantillon :
SUNMETRON-PDL -
Echantillon 1



Microscope ou courbe ADN

Résultat 2 :



• colonisation de la galerie par sporophore résupiné à hyménium ridé avec cystide lisses, clavées. Accompagnés de spores hyalines longues de 5 µm caractéristique de :

Phlebia rufa.

Commentaires :



Phlebia rufa est un agent de pourriture fibreuse sur feuillus, et plus rarement sur résineux en conditions d'humidité élevée.

Préconisation de traitement :

Le traitement doit être effectué selon référentiels Qualibat 1532 ou CTBA+ (champignons sans syrrote).



L'examen des échantillons en notre possession ne révèle pas de trace d'attaque par des termites ou de la mérule.

Compte rendu rédigé en notre cabinet le 25 avril 2025

Pour servir et valoir ce que de droit.
Pascal MARTINET, Alizée PARIZET.

*Le présent rapport ne concerne que l'échantillon prélevé et transmis par le donneur d'ordre. Le résultat ne peut être étendu à l'ensemble du bâtiment. Les conseils dispensés par le présent rapport constituent des recommandations générales qui ne peuvent pas être assimilées à de la prescription.

Cabinet Martinet BP 30060 71700 TOURNAIS CEDEX
Email : contact-cabinetmartinet@gmail.com Téléphone : 06.08.94.09.46
www.cabinetmartinet.com
SIREN 431 840 479 • SIRET 431 840 47900049

4/4

Compte rendu d'identification



DATE D'ÉDITION
25 avril 2025

CLIENT
OPTIMUM DIAGNOSTICS

RÉFÉRENCE D'ÉCHANTILLON
SUNMETRON-PDL - Echantillon 2

TYPE D'IDENTIFICATION
Mycologique et entomologique

RÉSULTAT DE L'ANALYSE
Phlebia rufa

Cabinet Martinet BP 30060 71700 TOURNUS CEDEX
Email : contact.cabinetmartinet@gmail.com Téléphone : 06.08.94.09.46
www.cabinetmartinet.com
SIREN 431 840 479 • SIRET 431 840 47900049

CABINET MARTINET
EXPERTISES & ANALYSES



Donneur d'ordre : _____

OPTIMUM DIAGNOSTICS

Monsieur FAYE Bruno

229 Rue Saint Honore

75001 PARIS

Références de l'échantillon :

SUNMETRON-PDL - Echantillon 2

Lieu de prélèvement :

Pavillon inter B et C Panne Verticale

Observations client :

Moisissure / Champignon

Date de réception :

Semaine 17/2025

Rédacteurs :

Pascal Martinet - Alizée Parizet

Visa :

Cabinet Martinet BP 30060 71700 TOURNUS CEDEX
Email : contact.cabinetmartinet@gmail.com Téléphone : 06.08.94.09.46
www.cabinetmartinet.com
SIREN 431 840 479 • SIRET 431 840 47900049

2/3



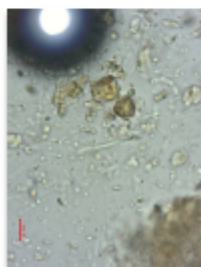
Résultat(s) :

Références de l'échantillon :
SUNMETRON-PDL -
Echantillon 2

Images :



Réceptionné par le laboratoire



Microscope ou courbe ADN

Examen de l'échantillon

Méthode :



• Examen des prélèvements en stéréomicroscopie optique à lumière réfléchie (X 10 à X 90 fois) sur échantillon massif. Examen des prélèvements en microscopie optique à lumière transmise (X 200, X 500 et X 1000 fois) sur coupe mince.



• Examen des prélèvements par comparaison d'ADN

Résultat :



Faisant suite à votre récente expédition d'échantillon, nous vous confirmons que nous sommes en présence de sporophore résupiné à hyménium ridé avec cystide lisses, clavées. Accompagnés de spores hyalines longues de 5 µm caractéristique de :

Phlebia rufa.

Commentaires :



Phlebia rufa est un agent de pourriture fibreuse sur feuillus, et plus rarement sur résineux en conditions d'humidité élevée.

Préconisation de traitement :

Le traitement doit être effectué selon référentiels Qualibat 1532 ou CTBA+ (champignons sans syrrote).



L'examen des échantillons en notre possession ne révèle pas de trace d'attaque par des termites ou de la Mèrule.

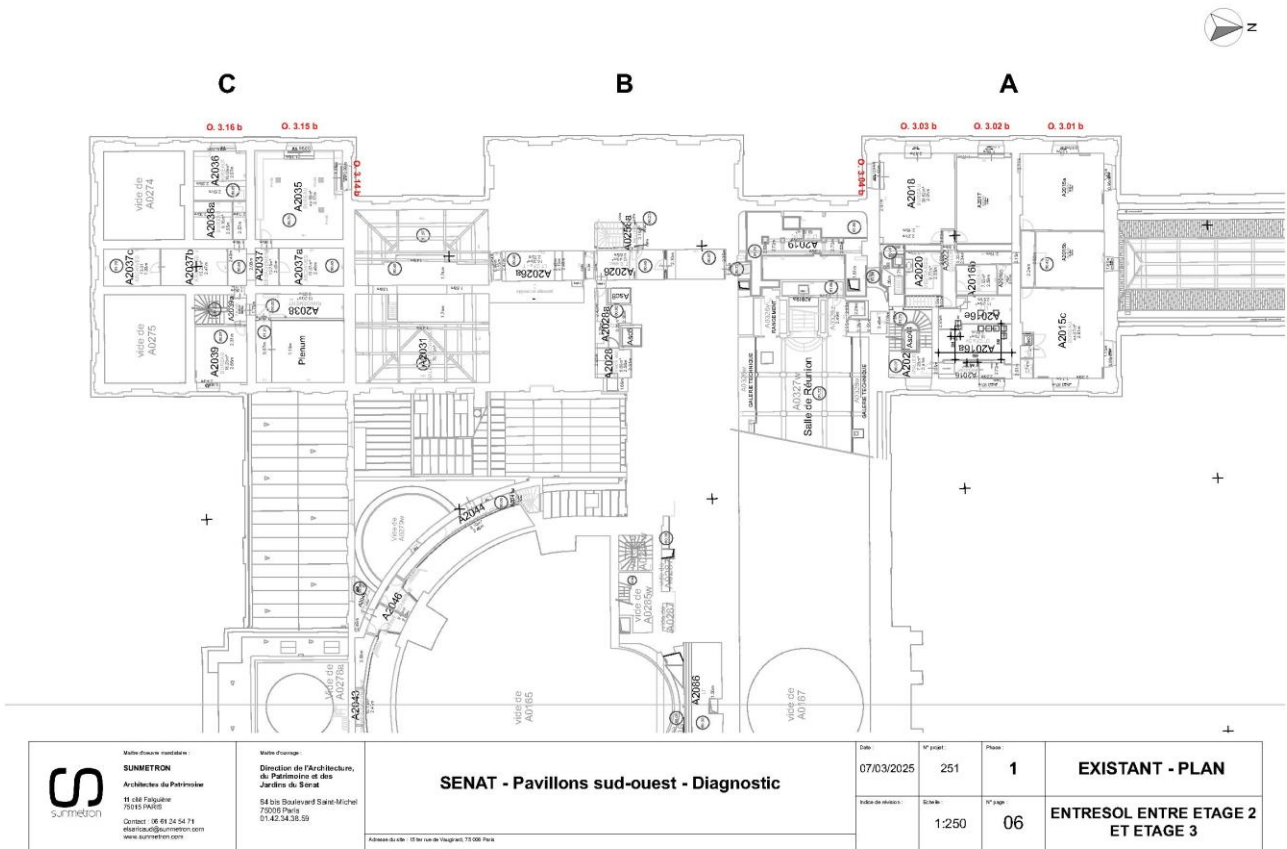
Compte rendu rédigé en notre cabinet le 25 avril 2025.

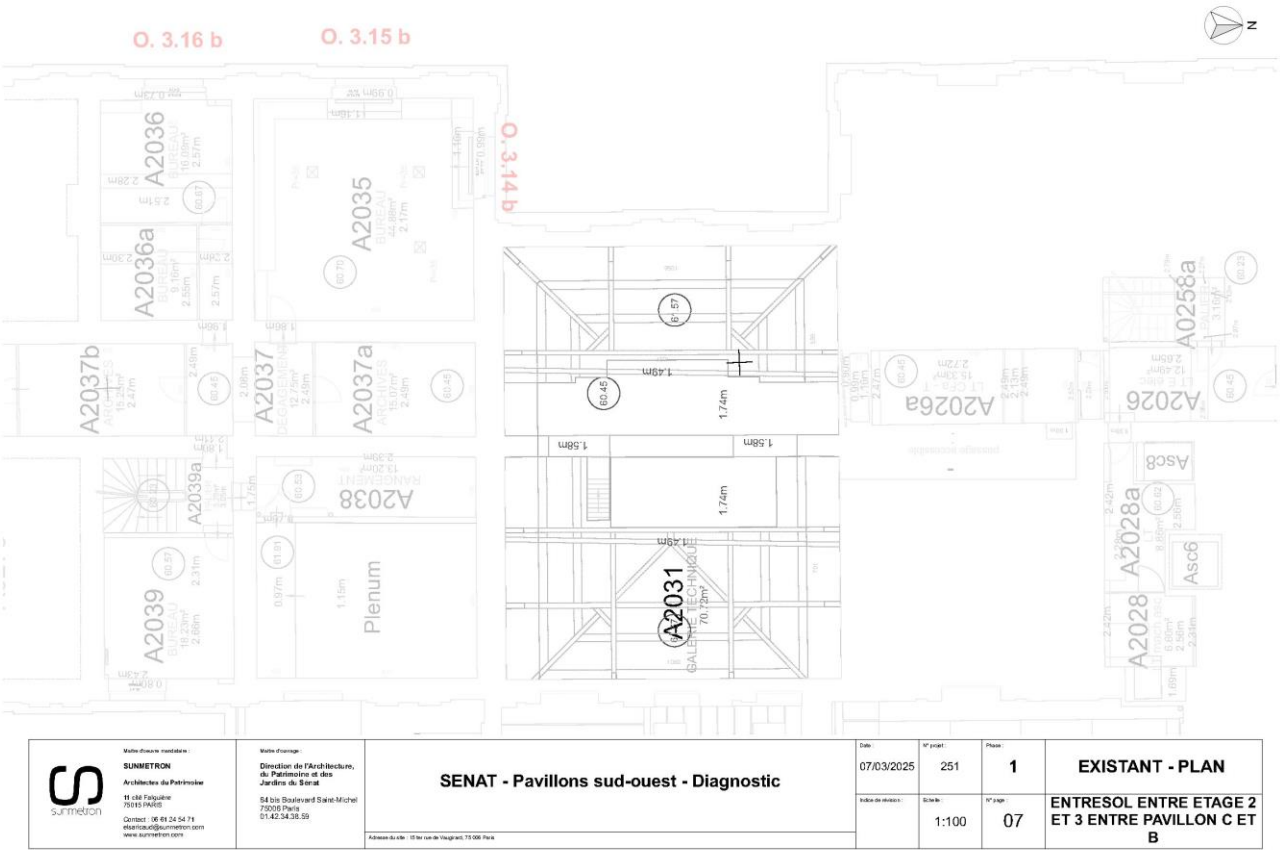
Pour servir et valoir ce que de droit.
Pascal MARTINET, Alizée PARIZET.

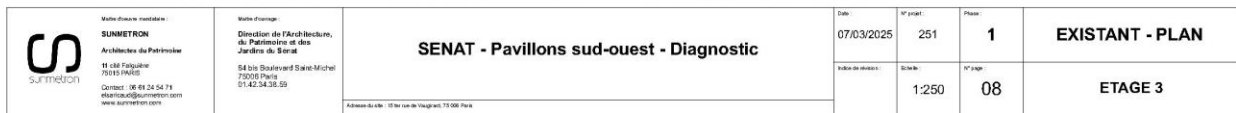
*Le présent rapport ne concerne que l'échantillon prélevé et transmis par le donneur d'ordre. Le résultat ne peut être étendu à l'ensemble du bâtiment. Les conseils dispensés par le présent rapport constituent des recommandations générales qui ne peuvent pas être assimilées à de la prescription.

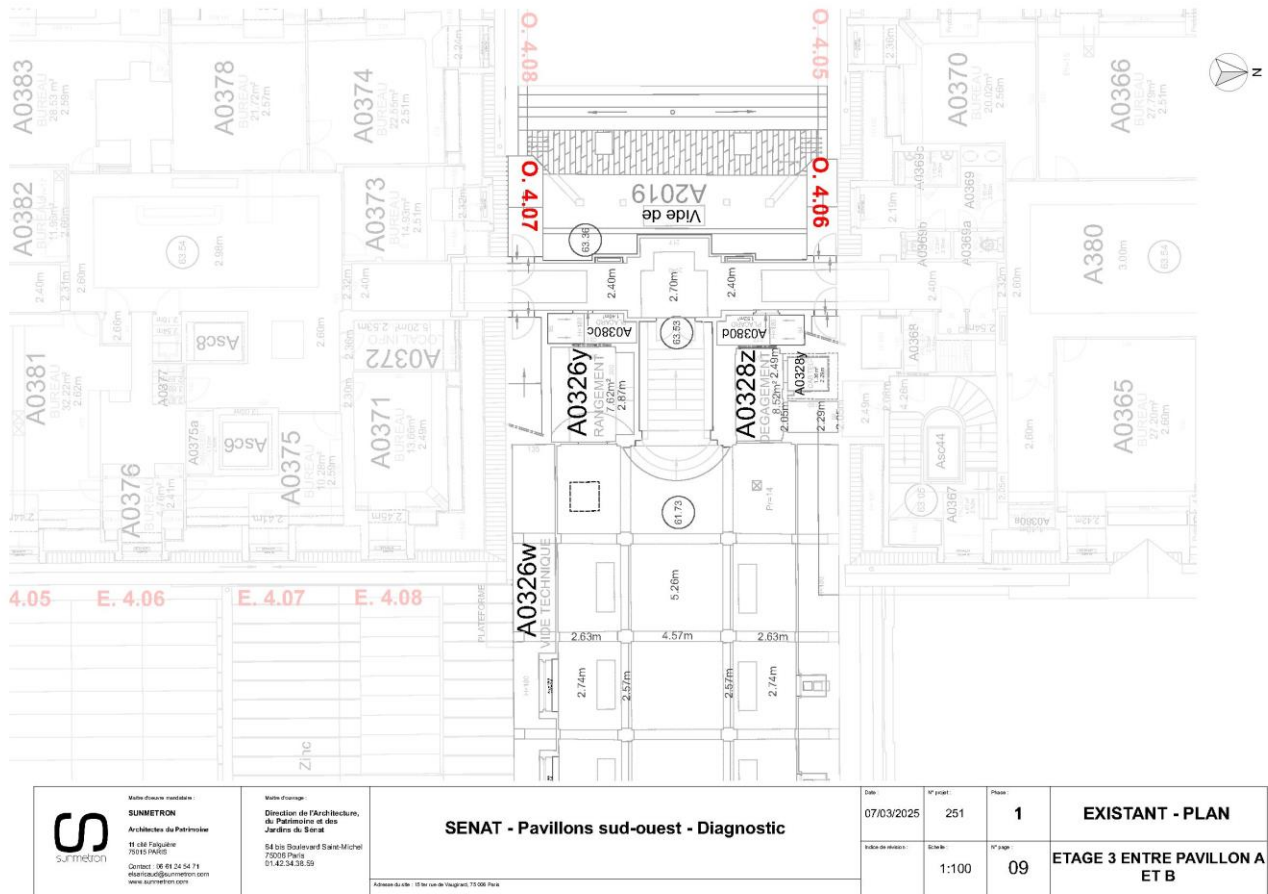
Cabinet Martinet BP 30060 77700 TOURNAI CEDEX
Email : contact.cabinetmartinet@gmail.com Téléphone : 06.08.94.09.46
www.cabinetmartinet.com
SIREN 431 840 479 • SIRET 431 840 47900049

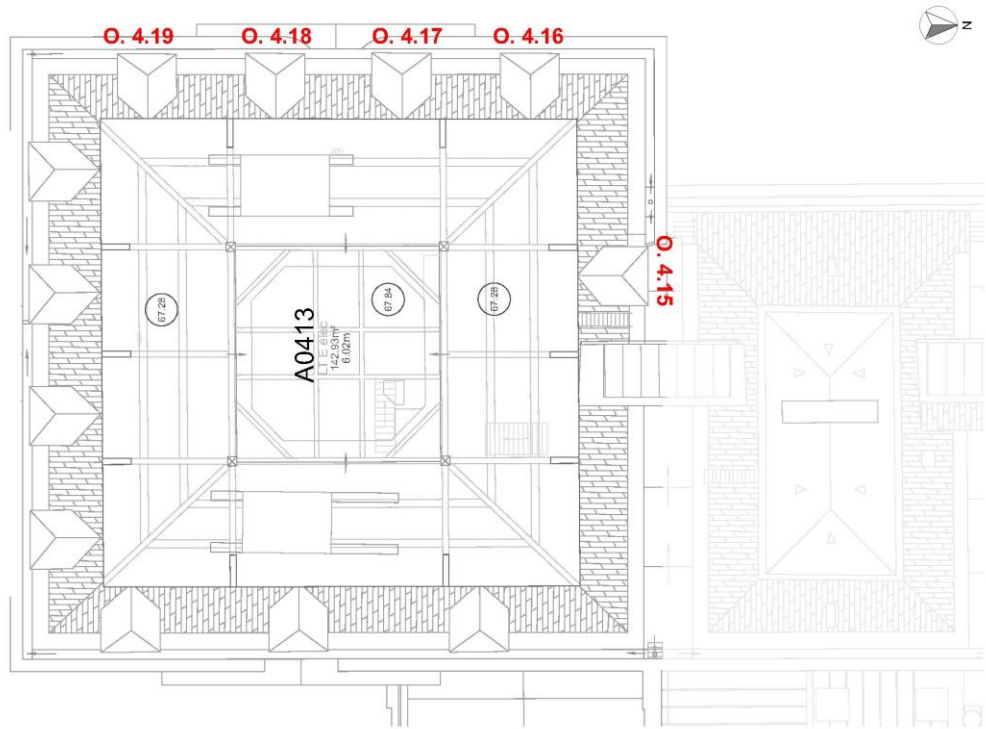
3/3



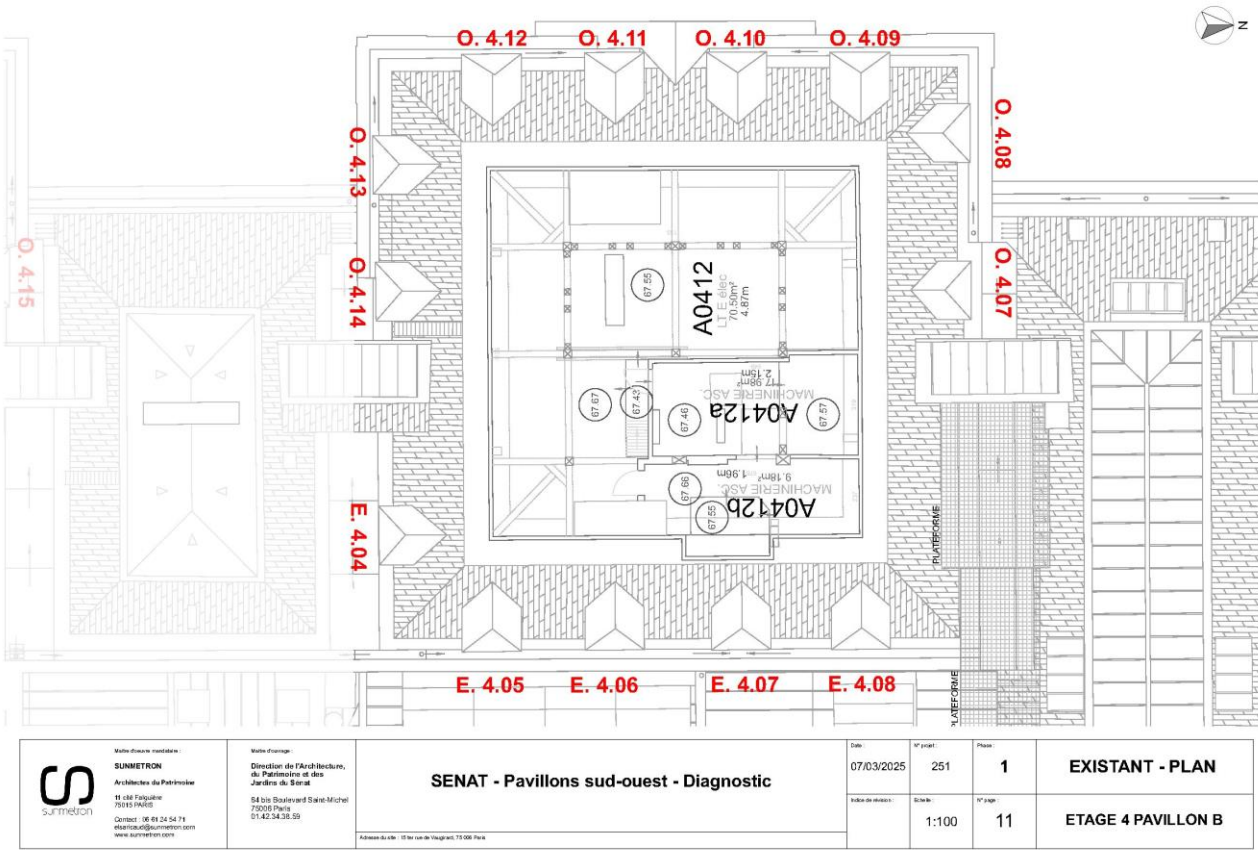




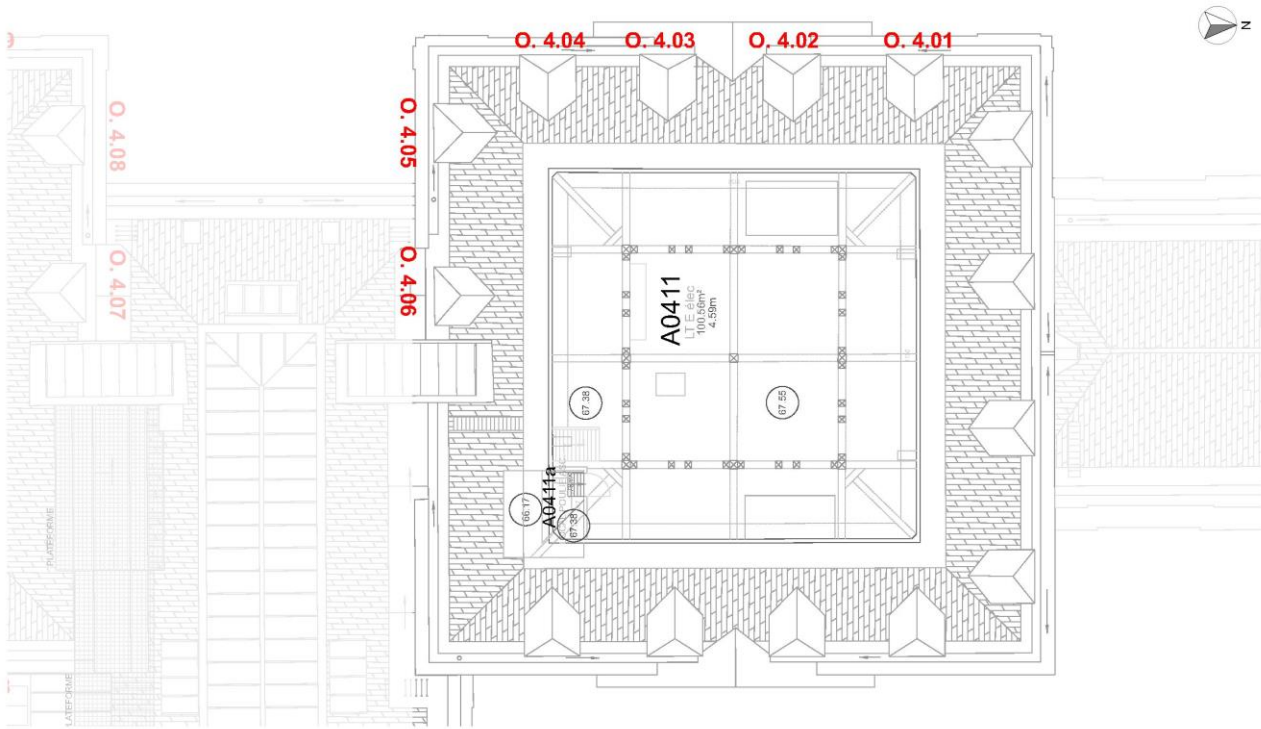




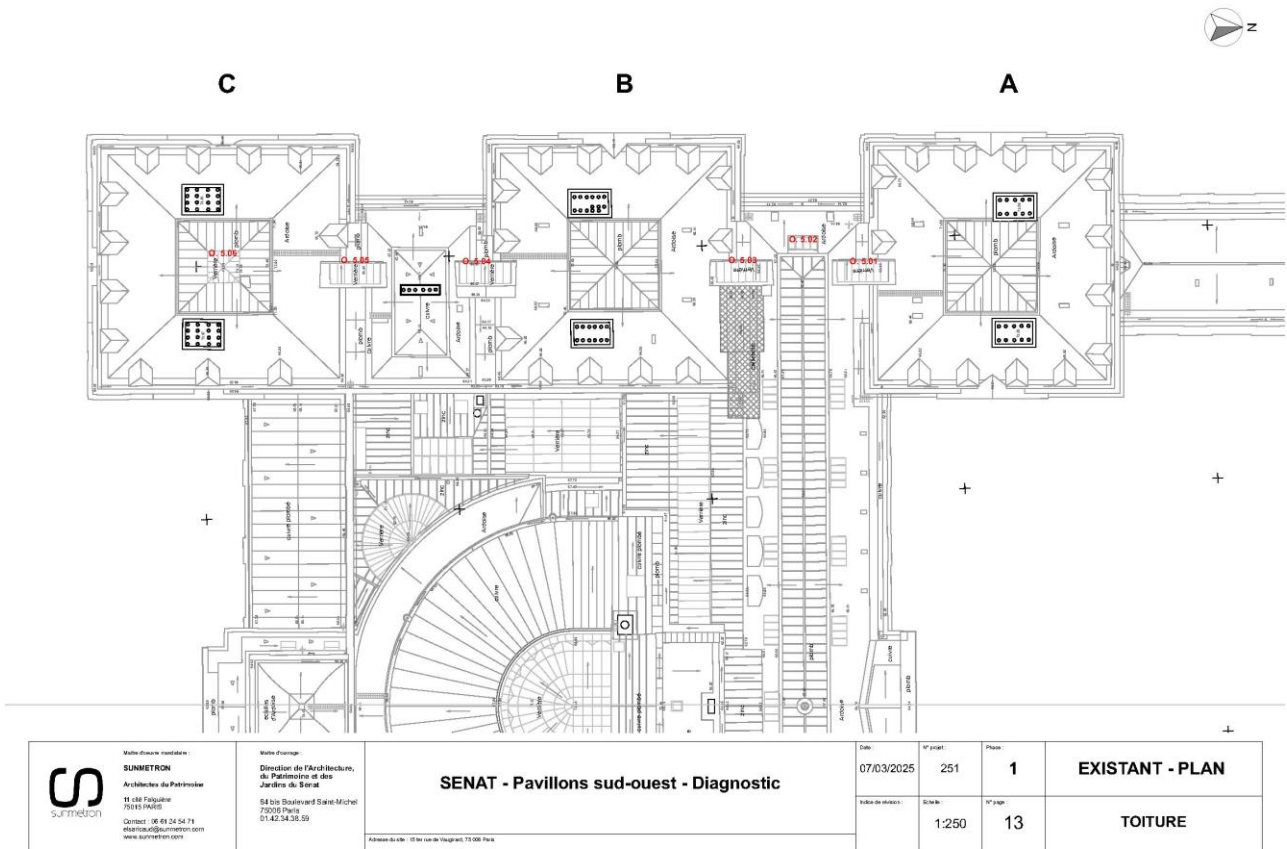
 SUNMETRON Architectes du Patrimoine 11 rue Falguère 75015 Paris Contact : 06 84 24 54 74 etatparasite@sunmetron.com www.sunmetron.com	Metteur en œuvre : Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins du Sénat 64 bis Boulevard Saint-Michel 75006 Paris 01 42 34 38 39	SENAT - Pavillons sud-ouest - Diagnostic		Date : 07/03/2025	N° projet : 251	Plan : 1	EXISTANT - PLAN
				Échelle de lecture : 1:100	Scale : 1:100	N° page : 10	ETAGE 4 PAVILLON C



 SUNMETRON Architectes du Patrimoine 11 rue Faugère 75015 Paris Contact : 06 84 24 54 74 etatparasite@summation.com www.summation.com	Metteur d'ouvrage : Direction de l'Archéologie, du Patrimoine et des Jardins de Sénat 64 bis Boulevard Saint-Michel 75006 Paris 01 42 34 38 39	SENAT - Pavillons sud-ouest - Diagnostic		Date : 07/03/2025	N° projet : 251	Phase : 1	EXISTANT - PLAN
				Indice de révision : 1:100	Scale : 1:100	N° page : 11	ETAGE 4 PAVILLON B



 SUNNYMETRON Architectes du Patrimoine 11 rue Faugère 75015 Paris Contact : 06 84 24 54 74 etatparasitaire@sunnymetron.com www.sunnymetron.com	Metteur en œuvre : SUNNYMETRON Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins de Sénat 64 bis Boulevard Saint-Michel 75006 Paris 01 42 34 38 39	SENAT - Pavillons sud-ouest - Diagnostic		Date : 07/03/2025	N° projet : 251	Plan : 1	EXISTANT - PLAN
				Échelle de relevé : 1:100	Échelle : 1:100	N° page : 12	ETAGE 4 PAVILLON A





Ordre de mission

Objet de la mission :	
☒ Etat parasitaire	
Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)	
Type : Apporteur Nom / Société : SUNMETRON - Mme RICAUD Elsa Adresse : 42 rue de Cronstadt 75015 PARIS Téléphone : Port. : Mail :	
Désignation du propriétaire	Désignation du ou des bâtiments
Nom / Société : ETAT - SENAT Adresse : 15 RUE DE VAUGIRARD CP : 75291 Ville : PARIS CEDEX Tel : Mail :	Adresse : Palais du Luxembourg 15 rue de Vaugirard Code Postal : ... 75006 Ville : PARIS 06 Département : . Paris Précision :
Mission	
Personne à contacter (avec tel) : .. Sans accompagnateur Type de bien à expertiser : Commerce Catégorie du bien : (IGH/ERP) Autres Date du permis de construire : < 1949 Section cadastrale : Numéro de lot(s) : Non communiqué Lots rattachés : ☐ Cave , ☐ Garage , ☐ Terrain , ☐ Autre Périmètre de repérage : Charpentes et planchers de combles des 3 pavillons sud-ouest du palais du Luxembourg (suivant plan fournis). Autres informations : ☐ Ascenseur, ☐ Animaux 1 400m² environ Remise des clés : Date et heure de la visite : 14/03/2025 (arrivée 9h, départ 16h) Précisions :	
Locataire	
Nom / Société : Néant Adresse : Code Postal : Ville : Téléphone : Mail :	



Paraphe du donneur d'ordre :

Administratif

Facturation : ☒ Propriétaire ☐ Donneur d'ordre ☐ Notaire
 Facturation adresse :
 Destinataire(s) des rapports : ☐ Propriétaire ☐ Donneur d'ordre ☐ Notaire ☐ Agence
 Destinataire(s) adresse : ETAT - SENAT - 15 RUE DE VAUGIRARD - 75291 PARIS CEDEX
 Destinataire(s) e-mail :
 Impératif de date :

Information relative à tout diagnostic :

- * Il est de l'obligation du propriétaire/ donneur d'ordre de fournir tous documents (Diagnostics, recherche, travaux, etc.) et informations dont il aurait connaissance (exemple : présence de parasites du bois, matériaux amiantés,...) relatifs à la présente mission.
- * Le propriétaire doit fournir un accès sécurisé à toutes les pièces / locaux pour lesquels le diagnostiqueur a été mandaté. Il est rappelé que l'inspection des ascenseurs, monte-charge, chaufferie, locaux électrique MT et HT nécessitent l'autorisation préalable et la présence d'un technicien de maintenance spécialisé. Ces personnes doivent être contactées et présentes sur site lors du diagnostic. Dans le cas où elles ne seraient pas présentes, et qu'une visite supplémentaire soit nécessaire, celle-ci sera facturée conformément à la grille tarifaire.
- * Seules les parties accessibles le jour de la visite seront contrôlées, c'est pourquoi le propriétaire devra déplacer le mobilier lourd afin de permettre un accès aux murs, plinthes et cloisons.
- * Le diagnostiqueur n'a pas l'autorisation réglementaire pour déposer des éléments nécessitant l'utilisation d'outils. Il est de la responsabilité du propriétaire d'effectuer cette dépose préalablement (Trappes des baignoires / éviers, ...)
- * Le diagnostiqueur devra désigner un représentant s'il ne peut être présent lui-même lors du repérage.

Spécificité au constat termites / parasitaire :

- * En conformité avec la norme NF P03-201, les éléments bois seront sondés mécaniquement, au poinçon, de façon non destructive (sauf pour les éléments déjà dégradés ou altérés).
- * Il s'agit d'un examen visuel de toutes les parties visibles et accessibles du bâtiment et à ses abords (10 m).

Fait à _____ le _____
 Signature du donneur d'ordre :



ATTESTATION SUR L'HONNEUR réalisée pour le dossier n° **2025-042-SUD-OUEST-PARASITAIRES** relatif à l'immeuble bâti visité situé au : Palais du Luxembourg 15 rue de Vaugirard 75006 PARIS 06.

Je soussigné, **FAYE Bruno**, technicien diagnostiqueur pour la société **Optimum Diagnostics** atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

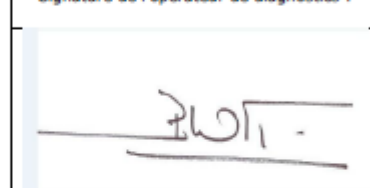
- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

Prestations	Nom du diagnostiqueur	Entreprise de certification	N° Certification	Echéance certif
Amiante TVX	FAYE Bruno	BUREAU VERITAS CERTIFICATION France	21263897	30/06/2031 (Date d'obtention : 30/06/2024)
Amiante	FAYE Bruno	BUREAU VERITAS CERTIFICATION France	21263897	30/06/2031 (Date d'obtention : 30/06/2024)
Plomb	FAYE Bruno	BUREAU VERITAS CERTIFICATION France	8042154	10/02/2027 (Date d'obtention : 11/02/2020)
Termites	FAYE Bruno	BUREAU VERITAS CERTIFICATION France	8042154	21/09/2028 (Date d'obtention : 22/09/2021)
DPE	FAYE Bruno	AFNOR Certification	ODI/DPEM/08104099	22/12/2029 (Date d'obtention : 21/12/2022)

- Avoir souscrit à une assurance (AXA n° 10944447004 valable jusqu'au 31/12/2025) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.

Fait à **PARIS 06**, le **29/04/2025**

Signature de l'opérateur de diagnostics :



Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation

« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

Article L271-3 du Code de la Construction et de l'habitation

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »

NOUS CONTACTER

AXA PROVINS
DMHR ASSOCIES
14 RUE DE LA FOIRE AUX CHEVAUX
77160 PROVINS
Tel : 01 64 00 61 46
agence.provins@axa.fr
N°ORIAS 11 061 521 - 17 005 987 - 19
001 942 - 24 007 401
orias.fr



Assurance et Banque

SAS SAS OPTIMUM DIAGNOSTICS

229 RUE SAINT HONORE
75001 PARIS

LE 09 janvier 2025

VOS RÉFÉRENCES

Votre contrat
10944447004

Votre référence client
4016111604

ATTESTATION D'ASSURANCE

La société AXA France IARD atteste que l'assuré :

SAS SAS OPTIMUM DIAGNOSTICS
229 RUE SAINT HONORE
75001 PARIS

est titulaire d'un contrat d'assurance N° 10944447004 ayant pris effet le 01/02/2023 garantissant les activités :
DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS :

Diagnostic amiante avant vente
Dossier technique amiante (DTA)
Contrôle périodique amiante
Loi Carrez
Diagnostic amiante avant/après travaux / démolition
Diagnostic gaz
Diagnostic termites
Etat parasitaire
Exposition au plomb (CREP)
Recherche de plomb avant/après travaux
Diagnostic d'intoxication au plomb dans les peintures (DRIP)
Risques naturels et technologiques
Diagnostic de performance énergétique
Etat de l'installation intérieure de l'électricité
Calcul des tantièmes et millièmes de copropriétés
Surface habitable (article R111-2 code de la construction)
Diagnostic produits équipements matériaux déchets issus du bâtiment

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

AXA France IARD - S.A. au capital de 214 799 030€ - RCS Nanterre 722 057 460 - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 - AXA Assurances IARD Mutuelle - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 - TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 - Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex - Juridica - S.A. au capital de 14 627 854,69€ - RCS Versailles 572 079 150 - TVA intracommunautaire n° FR 69 572 079 150 - Siège social : 1 place Victorien Sardou - 78160 Marly-le-Roi - Entreprises régies par le Code des assurances.

1/2

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après) Dont : • Dommages corporels • Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus • Dommages immatériels non consécutifs • Dommages aux biens confiés	9 000 000 € par année d'assurance 9 000 000 € par année d'assurance 1 200 000 € par année d'assurance 500 000 € par année d'assurance 100 000 € par sinistre
Autres garanties :	
Tous dommages relevant d'une obligation d'assurance	500 000 € par année d'assurance dont 500 000 € par sinistre
Les risques environnementaux (Article 3.4 des conditions générales) : Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont : Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale	1.000.000 € par année d'assurance 100.000 € par année d'assurance

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 sous réserve de possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à Provins, le 09 janvier 2025

Pour l'assureur

DMHR ASSOCIES


AXA PROVINS
27 Place St-Jean - 77000 Provins
03 97 00 00 00 - 03 97 00 00 00
03 97 00 00 00 - 03 97 00 00 00



BUREAU VERITAS
Certification**Certificat**

Attribué à

Bruno FAYE

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

DOMAINES TECHNIQUES

	Référence des arrêtés	Date de certification originale	Validité du certificat *
Termites métropole	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	22/09/2021	21/09/2028
Plomb sans mention (CREP)	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	11/02/2020	10/02/2027

Date : 02/07/2024

Numéro du certificat : 8042154

Samuel DUPRIEU - Président

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'à : voir ci-dessus.
Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur <http://www.bureauveritas.fr/certification-france>
Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
1 Place Zéne Nedd 92400 Courbevoie

